



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois juillet de l'an deux mille vingt, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Magali LAINÉ, Maire.

Étaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, Maire
M. Jean-Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Adjoints au Maire.
M. Philippe MASSON (Arrivé à 20 H 40), M. Vincent PINEAU, M. Tony MÉNAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Léonie DULUARD, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme Karine MARQUES DA SILVA (donne procuration à Mme Céline JOUVE), M. David SOUCHU (donne procuration à M. Pascal CHOPLIN)

Mme Florence BOUVET est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du dernier procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
- Droit de Préemption Urbain (le cas échéant)
- Compte-rendu de l'usage des délégations du Conseil Municipal à Madame la Maire
- Remboursement de frais à un élu en l'attente de la création d'un compte professionnel
- Désignation d'un coordonnateur et son suppléant – Recensement de la population 2021
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Projet TEN
- Vote du Budget Primitif 2020
- Questions et affaires diverses

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Devis – Bons de commande

AUBERT Peinture – Ragréage et pose de sols PVC dans les classes – 7 386.40 €

Madame la Maire précise qu'il s'agit de l'offre la plus avantageuse.

M. Choplin demande pour sa culture pourquoi un ragréage est mis sur du parquet.

Mme Jouve et M. Pourceau précisent que c'est quelque chose d'obligatoire pour que la pose du revêtement tienne dans le temps et qu'il n'y ait pas d'usure irrégulière.

Tous les artisans consultés l'ont proposé.

Droit de Préemption Urbain (Montant inférieur à 250 000 €)

Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption Urbain – Parcelle ZC 133 – 4 256 m² - La Gendrie en date du 7 juillet 2020

M. Choplin demande des précisions : Il s'agit d'une propriété située au Paturas.

Remboursement de frais à un élu en l'attente de la création d'un compte professionnel

Madame la Maire expose :

Faisant suite un problème de plomberie au niveau du périscolaire, il a été nécessaire de commander une pièce en urgence. La Commune n'avait pas encore ouvert de compte professionnel auprès de l'entreprise Maillard. Dans l'attente, M. Jean-Marie Pourceau a réglé la somme de 83,57 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le remboursement de ladite somme à M. Jean-Marie Pourceau à l'unanimité.

M. Pourceau précise que les agents du périscolaire n'avaient plus de sanitaires en parfait état de fonctionnement depuis un an. Seule la société Maillard avait le matériel nécessaire.

L'ouverture de compte pour cette société est en cours et il n'y a aura plus d'avance de frais d'élus.

M. Masson rejoint la séance à 20 H 40.

Désignation d'un coordonnateur et son suppléant – Recensement de la population 2021

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la Commune est chargée d'organiser en 2021 les opérations du recensement de la population.

L'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur ainsi qu'un suppléant.

Madame la Maire propose que Mme Alexandra GAILLARD, secrétaire de mairie soit désignée coordonnateur et d'assurer la suppléance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner :

- Mme Alexandra GAILLARD, Coordonnateur
- Mme Magali LAINÉ, Coordonnateur suppléant

Madame la Maire informe qu'il sera nécessaire de recruter deux à trois agents recenseurs qui seront formés par l'INSEE. Les agents recenseurs ne peuvent pas être des élus. Il faut des personnes volontaires qui maîtrisent l'outil informatique. M. Choplin propose de regarder en priorité parmi les personnes demandeurs d'emplois de la Commune. La Mission devrait durer 5 semaines rémunérées.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame la Maire informe qu'il convient de proposer à l'Administration Fiscale les noms de vingt-quatre personnes susceptibles de remplir les fonctions de membres de la Commission Communale des Impôts Directs conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts.

Parmi ces personnes, douze seront retenues par l'Administration, dont 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Ces personnes doivent être âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Les membres de la Commission de la précédente période ont été contactés téléphoniquement afin de savoir s'ils souhaitaient poursuivre leurs missions : certains ont répondu favorablement, d'autres souhaitent cesser.

Deux personnes n'ont pu être contactées par Madame la Maire car elle n'a pas trouvé les numéros.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal dressent, à l'unanimité, la liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

AU TITRE DE LA TAXE FONCIÈRE

- TRIGER Philippe
- BONDU Frédéric
- DULUARD Claude
- TRIGER Thierry
- AMBROIS Patrick

M. Choplin précise que tout le monde est concerné et pas uniquement les agriculteurs. Il propose de s'y inscrire ; M. Masson, Mme Jouve, également :

- CHOPLIN Pascal
- MASSON Philippe
- JOUVE Céline

M. Choplin s'interroge sur l'urgence de ce délibéré. Madame la Maire précise que cette liste doit être communiquée au plus tard mi-juillet à l'administration fiscale.

AU TITRE DE LA TAXE D'HABITATION

- RACHET Christophe
- MORIN Séverine
- ROUSSEAU Clément
- MONTAROU Isabelle
- PECQUENARD Jean-Yves
- ROUSSEL Serge

Se proposent également :

- REGOUIN Evelyne
- DULUARD Léonie

AU TITRE DE LA CFE

- DAGUENET Cyrille
- TRIFFAULT Willy
- JOUVE Nicolas
- CHEDHOMME Dominique
- EVENISSE Xavier

M. Masson propose d'ajouter l'entreprise Laurent carrelages :

- CECONI Laurent

EN DEHORS DE LA COMMUNE

- CHAMPLOU Bernard
- GRISON Didier
- PORTIE Nicole (Madame la Maire précise qu'elle n'a pas de réponse pour le moment).

Projet TEN : Point d'informations

L'Appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » a été reçu en mairie en février.

Un dossier a été envoyé par M. Mercier, précédent Maire en date du 4 mai 2020. La date limite était fixée au 7 mai 2020.

Deux fils rouges sont déclinés :

- Connaître, valoriser, protéger, renforcer la biodiversité du Pays du Mans
- Mettre en place une trame verte et bleue

Les actions se positionnent autour de 4 pôles :

- Co-construire une gouvernance locale commune de la trame verte et bleue
- Protéger et restaurer les richesses écologiques du territoire
- Faire de la biodiversité et du stockage carbone des facteurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Valoriser la trame verte et bleue comme support du cadre de vie

Le premier pôle d'action est réservé au Pays du Mans.

Le projet envoyé est constitué de :

Domaine d'action n°2 :

- Plantation de ripisylves, régénération de la faune et de la flore du ruisseau ainsi que 2 mares de rétention en partenariat avec l'Orne Saosnoise (Budget 5 000 € - Demande subvention 4 000 €)

Madame la Maire précise que le projet TEN peut être subventionné à hauteur de 80 % maximum.

M. Pourceau demande à M. Choplin des précisions : il s'agit de créer un aménagement autour des mares déjà existantes.

Domaine d'action n°3 :

- Plantation de haies le long de la RD 149 (Budget : 22 000 € - Demande de subvention : 17 600 €)

Domaine d'action n°4 :

- Fabrication de nichoirs (Budget : 1 500 € - Demande subvention 1 200 €)
- Démarche pédagogique avec l'école et les habitants (Budget 2 000€ - Demande de subvention 1 600 €)
- Création d'un amphithéâtre de verdure (Budget 25000 € - Demande de subvention 20 000 €)

Le 19 juin, la commune a reçu par mail l'information que le projet d'amphithéâtre de verdure n'était pas éligible. Le bureau municipal a pris connaissance du dossier et contacté la référente au Pays du Mans.

Les dates sont fixes. Rester volontaire dans cet appel à projet permet de pouvoir modifier les demandes si besoin. L'analyse technique du dossier est faite fin juin début juillet.

L'avis de la commission régionale sera rendu en novembre 2020.

La fabrication de nichoirs pourrait tout à fait être proposée dans le cadre d'une journée citoyenne avec une démarche pédagogique (école et habitants).

La plantation de haies le long de la RD 149 interroge plus.

M. Choplin précise que le projet est situé en sortie de bourg à la fin de la liaison douce et vise à créer une zone boisée formant ainsi un poumon vert et un brise vent. Il serait situé sur le terrain municipal face à la salle des sports.

Mme Regouin ajoute que le projet était réfléchi à partir de plantations d'essences locales : hêtre, érable, chêne...

M. Choplin ajoute que des plantations étaient également prévues sur les délaissés de la LGV. La fiche action était commune mais localisée à deux emplacements différents.

Il y a 5 m de délaissés le long de la LGV. Ces terrains peuvent revenir à la commune. M. Triger ajoute qu'il n'a pas été averti de cela alors qu'il est concerné par le projet.

Mme Duluard demande ce qu'il en serait de l'accès des parcelles agricoles. M. Choplin ajoute qu'un chemin est prévu parallèlement aux rails de retours.

Mme Regouin ajoute que c'est un projet intercommunal qui permettrait de rallier plusieurs autres communes par voies pédestres et qu'il serait dommage de ne pas poursuivre ce projet.

Madame la Maire ajoute que cela sera examiné en commission, comme l'ensemble des plantations du village. Il faut dans un premier temps être sélectionnés en novembre. Dans un second temps, les actions pourront être ajoutées, modifiées ou supprimées.

Le projet doit être concrétisé dans les 5 ans.

M. Choplin précise que le projet a été travaillé dans la durée et que la finalisation a été envoyée le 4 mai.

Vote du Budget Primitif 2020

Madame la Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions :

DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune :

- Par chapitre de la section de fonctionnement
- Par chapitre de la section d'investissement

CONSTATE la reprise de l'affectation du résultat 2019

ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 401 440.00 €

Recettes : 1 401 440.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 003 007.00 €

Recettes : 1 003 007.00 €

M. Choplin précise que la lecture de ces chiffres est trompeuse, que l'on pourrait conclure que rien n'a été fait or, il s'agit de changement dans les imputations comptables ou dans les chapitres : exemple du cimetière où un cheminement a été créé et a été inscrit sous un autre chapitre.

M. Choplin déplore qu'aucun frais d'étude apparaît pour la réfection de la statue bien que ce programme n'ait pas été retenu lors du dernier conseil municipal. Madame la Maire stipule que ces frais sont inclus dans les restes à réaliser.

M. Choplin ajoute que l'imputation « Terrains nus » constitue une réserve et que ce budget est augmenté de 180 000 euros environ car finalement peu d'investissements sont prévus cette année. Il suggère de poursuivre les investissements sur le commerce local.

Madame la Maire précise qu'il y a eu des échanges avec les commerçants et qu'il y a des questionnements en cours avec eux. M. Choplin déplore une perte de temps et qu'il n'est pas clair dans le budget que des travaux seront réalisés dans le commerce local.

Madame la Maire ajoute que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de chiffre que rien ne sera fait.

M. Pourceau exprime qu'une remise à niveau de l'ensemble des bâtiments est à faire. Il y a des problèmes récurrents de plomberie. Un état des lieux est en cours sur la plomberie, les portes, les serrures ... La liste dressée pour 2 bâtiments est déjà importante. Cela s'avère dommage car il y a d'autres projets plus intéressants à mener.

Questions diverses

- Madame la Maire rappelle que demain aura lieu le conseil municipal dédié à l'élection des personnes qui éliront ensuite les sénateurs. La date est arrêtée officiellement. Pour ce faire, une liste de 6 personnes doit être constituée.

Se portent candidats :

3 titulaires

- LAINE Magali
- POURCEAU Jean-Marie
- JOUVE Céline

3 suppléants

- TRIGER Philippe
- DULUARD Léonie
- PAUMIER David

- M. Choplin informe que le nouveau format de réception sécurisée des convocations et pièces jointes posent souci dans sa boîte mail : les messages se classent en courriers indésirables (opérateur SFR). D'autres élus ont pu rencontrer cette difficulté mais ont réussi à la régler. Le format est le même pour la Communauté de Communes.

Le format n'est pas modifiable et sécurise les envois. Il est envisagé d'adresser un mail « classique » complémentaire est nécessaire pour informer d'un envoi dans l'attente de trouver une solution.

Prochaines dates de commissions :

Communication : 16 juillet 2020 - 20 h 00

Aménagement du territoire : 2 septembre 2020, horaire à définir

Bâtiments : 12 septembre 2020 - 9 h 30

Prochains conseils municipaux :

Elections Sénatoriales – Vendredi 10 Juillet 2020 – 18 h 00

Conseil Municipal : Vendredi 4 Septembre 2020 – 20 h 30

Fin de la séance à : 22 heures 05